



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE





“

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible

Le dépôt en ligne, c'est...

- ◆ Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée
- ◆ Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- ◆ Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- ◆ Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

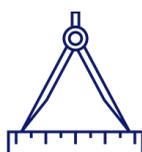
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

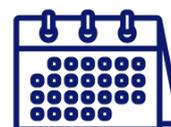
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Le site AD'AU (service en ligne sur Service-public.fr) vous aide à la constitution de votre dossier (choix du CERFA, ...)



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

Rendez vous sur le site sve-valdamboise.sirap.fr

- ◆ Sélectionnez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer une demande
- ◆ Créez votre compte sur le site ou connectez vous si vous disposez déjà d'un compte
- ◆ Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet puis remplissez le en ligne (ou chargez votre formulaire si vous l'avez au préalable complété via le service AD'AU)
- ◆ Joignez les documents numériques du dossier
- ◆ Validez le dossier et envoyez-le



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Service Commun Urbanisme et Planification

19 Rue de l'Île d'Or

37400 Amboise

02 47 79 41 50

urba@cc-valdamboise.fr

